

À COMPTER DU 3 JUIN 2024

La collecte des déchets par les bennes à ordures ménagères classiques disparaît (fin des bacs roulants).



GÉNÉRALISATION des points d'apports volontaires

en conteneurs enterrés, semi-enterrés ou aériens et leur collecte **uniquement en camion grue** (un seul agent à bord).



UTILISEZ ces points en respectant les consignes de tri :

- Emballages vides et publicités, journaux → **en vrac dans les jaunes**
- Bouteilles et flacons en verre sans les bouchons → **dans les verts**
- Déchets non recyclables → **fermés en sac dans les noirs**

Sac noir
pour ordures ménagères

50L Maxi



Même triés, on n'abandonne pas ses sacs aux pieds des conteneurs.

C'est un dépôt sauvage susceptible d'être puni d'une **amende allant de 135 à 1 500 €**.



PAS DE PANIQUE !

La **redevance incitative** n'est pas appliquée sur notre secteur. Sa mise en place est reportée à **2026**. Les habitants du Périgord Noir sont toujours à la TEOM sur le foncier bâti et les professionnels à la Redevance spéciale du SICTOM.

Pour réduire votre sac noir, rien de mieux que de se mettre au compostage.

Les habitants avec jardin peuvent s'équiper d'un **composteur individuel**. Le SICTOM met **gratuitement** à disposition le premier. Les distributions se font les **Vendredis**, de 9h à 16h, au siège du SICTOM.



De nombreuses communes proposent aux habitants des bourgs et d'appartements, des **composteurs collectifs**.

Le compostage individuel ou collectif permet de **réduire de 40% son sac noir** et d'obtenir un amendement organique utile dans son jardin et ses plantes d'intérieur.



**GRÂCE À NOS EFFORTS,
NOUS POURRIONS TOUS**

**ÉVITER L'ENFOUISSEMENT
DE 80% DE CE SAC !**



EMBALLAGES

Tous les emballages vides en **PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON et PAPIER, EN VRAC*** dans les **BORNES JAUNES**



All empty *packagings* : **PLASTIC, STEEL and ALUMINIM, CARDBOARD and PAPER, TOGETHER in the YELLOW CONTAINER**
Packages, Bottles, Jars, Flexible plastics, Caps, Spray cans, Cans, Cardboards, Bricks, All newspapers, magazines, leaflets...
Do not put *packagings* inside one another !

*Ne mettez pas les emballages **LES UNS DANS LES AUTRES !**



COMPOST

Déposer dans le composteur : les **RESTES ALIMENTAIRES** (sans os) **ÉPLUCHURES de FRUITS et LÉGUMES, MARC de CAFÉ...**
En mélange avec des feuilles mortes, fleurs fanées, petits branchages, copeaux de bois.

Drop in the *composter* : **FOOD REMNANTS (no bones), FRUIT and VEGETABLE PEELINGS, COFFEE GROUNDS** mixed with dead leaves, small branches and/or wood chips



VERRE

À déposer **EN VRAC** dans les **BORNES VERTES** : **BOUTEILLES, POTS, BOCAUX, FLACONS VIDES** et sans bouchon ni couvercle.



Dispose of all glass : Empty bottles, jars, flasks without cap or lids in the glass container.



ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets **SALES et NON-RECYCLABLES** dans un **SAC FERMÉ !**



Dirty and not-recyclable rubbish in a closed bag !



DÉCHÈTERIE

LES ENCOMBRANTS, PRODUITS DANGEREUX, APPAREILS ÉLECTRIQUES et MATIÈRES DIVERSES
Tous se recyclent de façon séparée. À chacun sa place en déchèterie.

All **BULKY ITEMS, DANGEROUS PRODUCTS, ELECTRICAL DEVICES and DIVERSE MATERIALS**. All can be recycled separately at the waste collection center



Sarlat : 05 53 29 86 47
Cénac : 05 53 29 15 59
Montignac : 05 53 51 60 82
Carlux : 05 53 59 67 74
St-Crépin : 05 53 28 57 19

Confiez aux associations locales tout ce qui est en bon état : Vêtements, mobiliers, appareils électriques, jouets. Donner, c'est ce qu'il y a de plus beau.... !